

Rapport d'évaluation

Plan d'action institutionnel concernant le suivi des recommandations du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Janvier 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 13 mars 2013

Monsieur Daniel Marcotte
Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
425, boul. du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5

**Objet : Plan d'action institutionnel du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
concernant le suivi des recommandations émises par la Commission**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé et a accepté, lors de sa réunion du 30 janvier 2013, le plan d'action adopté par le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue le 27 novembre 2012 visant le suivi des recommandations émises par la Commission et qui sont toujours en vigueur.

Ce plan d'action a été produit sur la base du projet visant le traitement intégré des suivis proposé par la Commission au Collège lors d'une rencontre le 30 mai 2012. Le plan d'action du Collège prévoit notamment le suivi de dix-neuf recommandations regroupées en six blocs.

Premier bloc de suivi

Le premier bloc de suivi concerne une recommandation émise par la Commission en novembre 2000 dans son rapport d'*Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études*. La Commission recommandait au Collège de mettre en œuvre une formation générale propre qui respecte les intentions éducatives ainsi que les objectifs et standards des cours de cette composante des programmes. La recommandation visait particulièrement la discipline de *Français*. Pour faire suite à cette recommandation, le Collège prévoit établir des balises encadrant la formation générale propre, assurer la concertation entre les départements et les programmes, produire les plans-cadres et les plans de cours pour la discipline de

Français et produire un rapport sur les actions entreprises d'ici le mois de mai 2013.

Deuxième bloc de suivi

Le deuxième bloc de suivi porte sur les évaluations finales de cours et regroupe quatre recommandations formulées par la Commission lors de diverses opérations, à savoir :

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études. Novembre 2000¹ :

- S'assurer de la pertinence des travaux demandés aux élèves et de l'équivalence de la charge de travail demandée lorsqu'un cours est donné par plus d'un professeur.
- S'assurer que les instruments d'évaluation témoignent adéquatement de l'atteinte des objectifs et des standards des cours.

Évaluation du programme Sciences de la nature (200.B0). Juin 2006 :

- S'assurer que l'évaluation terminale associée à chacune des compétences du programme permet effectivement de vérifier l'atteinte des objectifs prévus en fonction des standards prescrits et prendre les moyens nécessaires pour garantir l'équivalence des évaluations pour un même cours donné par des professeurs différents.

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Décembre 2010 :

- S'assurer que toutes les épreuves finales de cours permettent une évaluation individuelle de l'atteinte des objectifs selon les standards et qu'elles sont équivalentes pour un même cours donné par plusieurs professeurs.

Pour répondre à ces recommandations, le Collège prévoit créer un instrument de validation des épreuves finales de cours, produire un plan de suivi et produire un rapport sur les actions entreprises d'ici le mois de mars 2014.

1. Il s'agit de la date de publication du rapport.

Troisième bloc de suivi

Les responsabilités pédagogiques sont visées par le troisième bloc de suivi qui regroupe les trois recommandations suivantes :

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études :

- Se donner des moyens rigoureux et efficaces pour vérifier la qualité des plans de cours, en particulier quant à leur conformité aux règles de la PIEA, au plan-cadre et au devis ministériel.

Évaluation institutionnelle. Juin 2004 :

- Donner suite au plan de travail de la Direction des études et en particulier rétablir, en matière de gestion pédagogique, des responsabilités claires, appliquer de manière efficace la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et assurer le suivi des évaluations.

Évaluation de l'application de la PIEA :

- S'assurer que tous les intervenants exercent les responsabilités qui leur sont confiées par la PIEA.

Dans son plan d'action, le Collège prévoit plusieurs travaux visant à assurer l'exercice des responsabilités confiées aux divers intervenants par la PIEA et la PIEP. Notamment, l'établissement élaborera les outils pour vérification et validation des plans de cours, procédera à leur analyse et reverra son processus d'approbation des plans-cadres de cours et des règles départementales d'évaluation des apprentissages. Le Collège élaborera également une Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences, produira un protocole d'entente entre la formation continue et les départements, révisera sa PIEP et produira un rapport sur les actions entreprises. L'ensemble de ces travaux sera réalisé d'ici la fin du mois de décembre 2014.

Quatrième bloc de suivi

Le quatrième bloc de suivi a dans la mire les épreuves synthèses de programme (ESP) et couvre deux recommandations émises par la Commission, à savoir :

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études :

- Prendre les moyens nécessaires pour que les intentions éducatives de la formation générale soient intégrées dans les épreuves synthèses de programme.

Évaluation de l'application de la PIEA :

- S'assurer que les épreuves synthèses de programme mesurent l'intégration des compétences du programme.

Pour répondre à ces deux recommandations, le Collège compte revoir son cadre institutionnel de l'épreuve synthèse de programme ainsi que son bilan annuel des programmes. L'établissement produira également des instruments de validation des ESP et établira un processus récurrent de leur vérification. Finalement, un rapport qui témoignera des travaux entrepris sera produit par le Collège en décembre 2013.

Cinquième bloc de suivi

Le cinquième bloc de suivi concerne une recommandation émise par la Commission en septembre 2002 dans son rapport d'*Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)* faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme *Technologie du génie civil* (221.02). La Commission recommandait au Collège de se doter d'un système d'information adapté à sa propre réalité et pouvant lui fournir toutes les données utiles à l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Pour donner suite à cette recommandation, le Collège prévoit décrire le système d'information qu'il avait mis en place et produire un rapport sur les actions entreprises d'ici janvier 2013.

Sixième bloc de suivi

Pour ce qui est du sixième bloc de suivi, il concerne les comités de programme et englobe les deux recommandations suivantes :

Évaluation institutionnelle :

- Implanter des comités de programme au secteur technique et en assurer le fonctionnement.

Évaluation du programme Sciences de la nature (200.B0) :

- Revoir la composition du comité de programme et le soutenir adéquatement afin d'améliorer la concertation à l'intérieur du programme et d'en accroître la cohérence.

Pour répondre à ces recommandations, le Collège planifie entreprendre une série d'actions et produire un document décrivant la composition et le fonctionnement des comités de programme d'ici le mois d'avril 2014.

Par ailleurs, la prise en charge des suivis par le plan d'action du Collège permettra à la Commission de lever cinq recommandations mentionnées ci-dessous, comme proposé dans son projet visant le traitement intégré des suivis.

Ainsi, dans son rapport d'*Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)* faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement du programme *Technologie du génie civil (221.02)*, la Commission a émis la recommandation visant la démarche méthodologique. Ainsi, elle a recommandé au Collège de procéder à l'analyse approfondie de tous les critères retenus afin d'en dégager des conclusions et des actions mieux fondées. Étant donné que, lors d'une récente *Évaluation de l'efficacité du Plan stratégique 2004-2009* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, la démarche générale de l'évaluation a été jugée comme étant généralement de qualité, ce qui démontre la capacité de l'établissement en ce domaine, la Commission lève cette recommandation.

Dans le rapport d'*Évaluation de l'application de la PIEP*, la Commission a aussi recommandé au Collège d'élaborer un véritable plan d'action ciblant des priorités, attribuant des responsabilités et déterminant des étapes de réalisation qui en favorisent la mise en œuvre. Une autre recommandation visant les pratiques de suivi des recommandations et la réalisation du plan d'action a été formulée dans le rapport d'*Évaluation institutionnelle*. La Commission a demandé au Collège de se donner un plan d'action incluant des priorités, un partage des responsabilités et un calendrier de réalisation. Lors de l'évaluation de l'application de la PIEA, le Collège a démontré sa capacité à se doter d'un plan d'action de qualité. Par conséquent, la Commission lève ces deux recommandations.

Dans son rapport d'*Évaluation institutionnelle*, la Commission a aussi recommandé à toutes les catégories de personnel, en particulier aux enseignants, d'apporter leur contribution à la mise en place de ce virage² essentiel pour l'avenir du Collège. La Commission a également recommandé à l'établissement de renforcer et de systématiser ses mécanismes d'évaluation et de suivi. La visite effectuée en septembre 2011 lors de l'opération d'*Évaluation de l'efficacité du Plan stratégique 2004-2009* du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a démontré le changement de la situation. Ainsi, la création de l'équipe intercampus et son engagement dans la réalisation du plan stratégique ont permis de constater que des mécanismes ont été mis en place pour consolider la contribution de la communauté dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Par conséquent, la Commission lève ces deux recommandations.

Enfin, dans son rapport d'*Évaluation institutionnelle*, la Commission a recommandé au Collège de revoir la composition de la Commission des études pour intégrer des personnes responsables des programmes, comme la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel le prévoit. Le Collège a procédé à la révision demandée et a adopté par son conseil d'administration en juin 2011 un règlement portant sur la Commission des études. Dans son plan d'action, l'établissement s'engage à faire parvenir à la Commission ce nouveau règlement d'ici la fin du mois de janvier 2013 afin qu'elle puisse lever la recommandation émise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Michel Lauzière

c. c. M. Sylvain Blais, directeur des études

2. Il s'agissait notamment de la mise en marche du plan de travail requérant un rétablissement des modes de communication entre les enseignants, les professionnels et les directions ainsi que la collaboration de toutes les catégories de personnel.